N° 18 - Septembre 2011

INFO PRATIQUE :

Depuis la précédente newsletter, vous êtes nombreux à nous poser la question : l'augmentation du CNPsy à 37 €, c'est pour quand ? Nous venons d'avoir la réponse : ce sera le 26 mars 2012.

La CNAM nous le confirme :
<< Concernant les mesures de revalorisations:
L'Article L162-14-1-1 du code de la sécurité sociale prévoit un délai de 6 mois à compter de l'approbation de la convention pour que les revalorisations soient effectives. Celle-ci a été publié au JO du 25 septembre, les revalorisations devraient entrer en vigueur à partir du 26 mars 2012.>>

Cette victoire syndicale a été arrachée de haute lutte par le SNPP. L'UNCAM proposait initialement des revalorisations pour des actes rares (comme certains syndicats défaitistes qui se satisfont d'un DA qui ne concerne que moins de 1% des actes pratiqués); puis "oubliait" toute revalorisation dans un projet de convention suivant. Le SNPP a pu se faire entendre auprès de tous nos partenaires pour porter un message fort et répété qui a finalement été entendu : le maintien et la revalorisation de l'acte unique.

Cela reste tout à fait insuffisant, mais grâce à votre soutien, la lutte continue.

Elie WINTER
Secrétaire Général de l'AFPEP-SNPP

Directeur de publication: Thierry DELCOURT
Comité de rédaction : Michel MARCHAND, Elie WINTER, Patrice CHARBIT, Olivier SCHMITT, Françoise CORET, Françoise LABES, Philippe LATINIS, Jacques BARBIER